

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13 MAI 2008

Le 13 mai 2008, le comité syndical du SCOT Uzège Pont du Gard, dûment convoqué par M. TERMOZ, en date du 29 avril 2008, s'est réuni en session ordinaire.

Etaient présents : 50

Etaient absents : 1

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer.

Avant que la séance ne soit ouverte, M. Jean Clément TERMOZ, accueille les membres du Comité Syndical.

1. Installation du Comité Syndical

M. DELSART, doyen, ouvre la séance.

M. DELSART déclare installer comme délégués titulaires :
Monsieur Yves ALEXANDRE, Monsieur Raymond APARIS, Monsieur Jean-Michel BANULS, Monsieur Bernard BARBERI, Monsieur Jean-François BARDET, Monsieur Noël BAZALGETTE, Monsieur Vincent BECHARD, Monsieur Jean-Louis BERNE, Monsieur Thierry BOUDINAUD, Monsieur Jean-Paul BOYER, Monsieur Daniel BOYER, Madame Françoise BRUNEL, Monsieur Christian BUGIANI, Monsieur Alain CARRIERE, Monsieur Fabrice CASTAGNET, Monsieur Daniel CAYRIER, Monsieur Christian CHABALIER, Monsieur Bernard COMTE, Monsieur Paul COUSTON, Monsieur Gérard DE SORBIER DE POUGNADORESSSE, Monsieur Gabriel DELSART, Madame Eva ENGBERG, Monsieur Bruno FRAC, Monsieur Gérard GALTIER, Monsieur Jean-Luc GIBERT, Monsieur Pascal GISBERT, Monsieur Pierre GLEYSE, Monsieur Joseph GUARDIOLA, Monsieur Michel GUERBER, Monsieur J-Bernard GUIHERMET, Monsieur Claude JOLY, Monsieur Denis JUVIN, Madame Martine LAGUERIE, Monsieur Jean-Claude LAURENT, Monsieur Robert LE COZ, Monsieur Dominique LESEC, Monsieur Jean-Marc MARCHAL, Monsieur J-Claude MAZAUDIER, Monsieur Gérard PEDRO, Monsieur Bernard PIALOT, Monsieur Frédéric PLATON, Monsieur Alain PRAT, Madame Christine RAT, Madame Catherine ROBBY, Madame Aleth ROBIN, Monsieur Jean-Pierre ROSSI, Monsieur Daniel ROUX, Monsieur Francis SIMEON, Madame Martine TERZAKIS, Monsieur Henri VIDAL, Monsieur Jean-Claude ZIV.

2. Élection du Président

M. DELSART, doyen, rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, les règles relatives à l'élection et à la durée du mandat de Président et des membres du bureau sont celles fixées par les articles L2122-7 et L.2122-8 pour le maire et les adjoints. Il invite le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Deux candidatures sont déclarées au poste de Président du Syndicat Mixte du SCoT Uzège Pont du Gard : Monsieur Christian CHABALIER et Monsieur Daniel ROUX.

Chaque délégué dépose dans une urne son bulletin sous enveloppe.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	50
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral.....	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	49
Majorité absolue.....	25

A obtenu :	Mr Christian CHABALIER.....	25 voix
	Mr Daniel ROUX.....	24 voix

M. Christian CHABALIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et immédiatement installé.

M. Christian CHABALIER remercie le Comité Syndical pour la responsabilité qui lui est confiée et rappelle l'importance du travail en équipe qu'il reste à accomplir.

3. Approbation du dernier compte rendu

Avant de procéder à l'élection des Vice-présidents, le Président propose d'approuver le compte rendu de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à la majorité. Monsieur PIALOT vote contre. Monsieur COUSTON s'abstient.

4. Élection des 4 Vice-présidents

Premier Vice-président :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Christian CHABALIER, Président, à l'élection du Premier Vice-président.

Deux candidatures sont déclarées au poste de Premier Vice-président, pour la Communauté de Communes de l'Uzège, du Syndicat Mixte du SCoT Uzège Pont du Gard : Monsieur Bruno FRAC et Monsieur Claude JOLY.

A la demande des délégués de la Communauté de Communes de l'Uzège, le Président propose une interruption de séance de 5 minutes.

Le président propose de reprendre la séance.

Monsieur FRAC retire sa candidature.

Chaque délégué dépose dans une urne son bulletin sous enveloppe.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	50
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral.....	7
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	43
Majorité absolue	22
A obtenu : M. Claude JOLY.....	43 voix

M. Claude JOLY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président et a été immédiatement installé.

Deuxième Vice-président :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Christian CHABALIER, Président, à l'élection du deuxième Vice-président.

Une candidature est déclarée au poste de Vice-président, pour la Communauté de Communes du Pont du Gard, du Syndicat Mixte du SCoT Uzège Pont du Gard : Monsieur Daniel ROUX.

Chaque délégué dépose dans une urne son bulletin sous enveloppe.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	50
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral.....	8
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	42
Majorité absolue	22
A obtenu : M. Daniel ROUX.....	42 voix

M. Daniel Roux, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président et a été immédiatement installé.

Troisième Vice-président :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Christian CHABALIER, Président, à l'élection du Troisième Vice-président.

Une candidature est déclarée au poste de Vice-président, pour la Communauté de Communes du Grand Lussan, du Syndicat Mixte du SCoT Uzège Pont du Gard : Madame Christine RAT.

Chaque délégué dépose dans une urne son bulletin sous enveloppe.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	50
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral.....	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	48
Majorité absolue	25
A obtenu : Madame Christine RAT.....	48 voix

Madame Christine RAT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-présidente et a été immédiatement installée.

Quatrième Vice-président :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Christian CHABALIER, Président, à l'élection du Quatrième Vice-président.

Une candidature est déclarée au poste de Vice-président, pour les dix communes isolées, du Syndicat Mixte du SCoT Uzège Pont du Gard : Monsieur Frédéric PLATON.

Chaque délégué dépose dans une urne son bulletin sous enveloppe.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	50
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral.....	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....	49
Majorité absolue	25
A obtenu : M. Frédéric PLATON.....	49 voix

M. Frédéric PLATON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président et a été immédiatement installé.

5. Élection des autres membres du bureau

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales il est proposé de procéder à l'élection des huit autres membres du bureau par un vote simple (main levée). La proposition est acceptée à l'unanimité.

Les huit candidatures au bureau sont : M. Vincent Bechard, M. Bernard Comte, M. Bruno Frac, M. Pascal Gisbert, Mme Martine Laguerie, M. Gérard Pedro, M. Gérard de Sorbier, Mme Martine Terzakis.

Cette liste est approuvée à l'unanimité.

6. Information sur les commissions

Le président propose aux délégués de s'inscrire dans l'une des quatre commissions de travail mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.